

la caisse d'épargnes qu'ils paient, enfin faire la correspondance à l'égard des affaires des déposants décédés.

Le nombre des bureaux de la caisse d'épargnes des postes, à la fin de l'exercice terminé le 31 juin 1880, était de 290, le montant total des dépôts \$3,945,669, et les pertes *nil*. La méthode de tenir les livres et les comptes de cette division ne laisse rien à désirer.

La disposition des bureaux de ce département est commode. Différant en cela de presque tous les autres départements du service, les bureaux de celui-ci sont assez vastes pour permettre aux commis de travailler sous les yeux de leurs supérieurs immédiats. Cette disposition a pour résultat de rendre le service meilleur et plus économique.

Département de l'Intérieur.

Le département de l'intérieur a le contrôle des services suivants :—

1. Terres fédérales,
2. Exploration géologique,
3. Police à cheval du Nord-Ouest,
4. Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest,
5. Gouvernement du District de Keewatin,
6. Terres des écoles.

Le ministre de l'intérieur a aussi l'administration du département des affaires des Sauvages.

La division des terres fédérales contrôle, en sus des terres publiques du Manitoba et du Nord-Ouest, les terres de l'artillerie et de l'amirauté dans les anciennes provinces. Le travail de cette division est des plus importants et se subdivise sous les différents chefs suivants—

- (a.) Arpentage,
- (b.) Disposition des terres arpentées (vente, droit d'établissement gratuit et préemptions),
- (c.) Règlement de réclamations spéciales en vertu de l'acte du Manitoba.
- (d.) Emission de lettres patentes,
- (e.) Dessin,
- (f.) Règlements concernant le bois de construction, l'exploitation des mines, et le combustible ; ventes et baux.

Le système que l'on a adopté pour l'arpentage des terres fédérales du Nord-Ouest, mérite une approbation toute particulière. Ces arpentages sont dirigés d'après des principes scientifiques, et tout en étant d'une grande simplicité le système donne assurément le plus haut degré d'exactitude possible.

Les arpentages de townships ont été, pendant la dernière année, donnés à l'entreprise. Des soumissions avaient été demandées dans les journaux, et l'ouvrage fut accordé aux plus bas soumissionnaires compétents, dans l'espérance que ce système serait une économie pour le pays en comparaison de l'ancienne méthode de donner aux arpenteurs des appointements annuels, ou une certaine somme par jour. Ce mode de faire les arpentages publics n'est qu'à l'essai, et il est entendu que si les résultats n'en sont pas satisfaisants, on reviendra au système des arpenteurs à rémunération fixe.

Division de la police à cheval.—La méthode suivie pour obtenir les approvisionnements et les contrôler lorsqu'ils sont délivrés à la police, est bien trouvée.

Il paraît y avoir répétition inutile de travail dans la comptabilité de cette division et de quelques autres ; la chose a été signalée à l'attention des